AVEC & CIQ

Associations Venelloises

Mme le Maire d'Aix demande au SMED-13 de surseoir à la pose des Linky

le 10 octobre 2016

Adressant un courrier au Président du SMED-13,

Madame le Maire d'Aix-en-Provence écrit : « Je vous demande, solennellement, d'agréger toutes les communes adhérentes autour d'une même décision : l'interdiction de pose des compteurs Linky sur tout le territoire du SMED, dans l'attente des éléments demandés à Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, de nature à faire toute lumière sur cette affaire. »

En effet, cette dernière écrit : « Le déroulé de l'expertise tel que prévu par l'agence [l'ANSES] ... amène à une transmission de l'avis de l'ANSES pour **novembre 2016**... En effet, les données ont été collectées au premier semestre de cette année. » Mais la page suivante ajoute :

« Ces mesures complexes, réalisées par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) seront communiquées à l'ANSES à une échéance plus tardive qu'initialement prévue **au cours de l'année 2017**. »

Quand on lit de la même plume : « Afin d'améliorer les connaissances sur la technologie des compteurs intelligents en situation réelle, et de répondre aux questions posées par les associations et les parlementaires, j'ai décidé de saisir l'ANSES en**septembre 2015**", on est saisi d'un doute : ces compteurs seraient-ils si intelligents qu'ils déjouent toutes les prévisions des ministres, au point de faire différer les décisions au-delà des élections ?

Lire le dossier comprenant :

- Lettre de Mme Joissains Masini du 5 oct 2016, expliquant sa démarche
- Lettre de Mme Joissains Masini du 5 oct 2016 au Président du SMED-13
- Lettre de Mme Joissains Masini du 2 août 2016 à Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
- Lettre de Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé du 26 septembre 2016
- Délibération en Conseil municipal d'Aix-en-Provence du 23 septembre 2016
- Rapport par Mmes Odile BONTHOUX et Sicard-Desnuelle pour le CM du 23 sept.
 2016 sur le déploiement du compteur Linky et le principe de précaution